Amiral Duguay-Trouin René - Extrait de : La Marine et les Grands Marins Français – Auteur : Raoul Postel ancien magistrat aux Colonies – Librairie générale de Vulgarisation (A, Degorce) 1887 – Droits : domaine public – Sources :

DUGUAY-TROUIN.
Amiral
1673 - 1736

René DUGUAY-TROUIN naquit à Saint-Malo, en 1673, d'une vieille famille d'armateurs. On le destinait, pourtant, à la robe ; mais sa turbulence et ses goûts étaient tels que son père dut se décider à l'embarquer.
Il n'avait pas encore vingt et un ans que déjà il s'était signalé, en maintes occasions, par des traits d'une audace inouïe. Malgré sa jeunesse, on n'hésita pas à lui confier une frégate de quarante-huit canons. Comme on était en guerre avec l'Angleterre, il débarque sur les côtes d'Irlande, dans la rivière de Limerick, y brûle deux navires et s'empare d'un château fort, après avoir chassé les troupes qui le défendaient. Au retour, il tombe dans une division anglaise de six vaisseaux, dont un de soixante-dix canons s'acharnant à l'abordage. Une lutte effroyable s'engage ; mais le vaisseau de Duguay-Trouin prend feu, un boulet le renverse sans connaissance, et il est fait prisonnier. Transporté à Plymouth, il s'échappe de sa prison et réussit à gagner la France.
Trois jours après, il repart de Rochefort avec le commandement d'un navire de guerre ; il capture immédiatement cinq bâtiments marchands à l'entrée de la Manche. Il ramenait sa prise quand on lui annonça à l'horizon une escadre considérable ; c'était un convoi de soixante galions, escortés par deux grosses frégates. Confier ses prises à l'un de ses officiers, puis courir sus à l'Anglais, ce fut pour le jeune commandant l'affaire d'un seul instant. Le convoi put échapper, mais les deux frégates anglaises furent prises et conduites en France. Louis XIV envoya une épée d'honneur à ce capitaine de vingt-deux ans dont les exploits promettaient un nouveau Jean Bart.

Vers la fin de 1695, Duguay-Trouin prit encore sur les côtes d'Irlande trois riches vaisseaux de la Compagnie des Indes, avec leur chargement et cent cinquante canons. L'année suivante, il enlève deux bâtiments de guerre hollandais sur les côtes d'Espagne ; par malheur, il perdit dans une descente tentée auprès de Vigo un jeune frère qu'il aimait tendrement, et auquel il avait confié une frégate de seize canons. La douleur qu'il ressentit de cette mort le jeta dans une sorte d'accablement dont on eut beaucoup de peine à le tirer.
On lui offrit de prendre à Brest le commandement de trois vaisseaux de haut bord, destinés à enlever une flottille partie de Bilbao et escortée par trois bâtiments de guerre hollandais sous les ordres de **WASSENAER**. Duguay-Trouin accepte, rejoint l'ennemi, l'attaque, le bat et enlève une partie du convoi. Mais ses propres pertes avaient été dures ; outre ses navires désemparés, trois de ses parents avaient été tués, et aussi plus de la moitié de son équipage. Louis XIV le reçut avec les plus grands reçut avec les plus grands égards. Comme il lui demandait des détails sur sa croisière, Duguay-Trouin ayant dit au milieu de son récit : « J'ordonnai à la Gloire de me suivre. » — « Elle vous fut fidèle ! » répondit le roi. C'est à la suite de ce combat contre Wassenaer que Duguay-Trouin passa sans retour dans la marine royale, d'abord en qualité de capitaine de frégate, bientôt après avec le titre de capitaine de vaisseau.
Pendant la guerre de la Succession, le vaillant officier alla de nouveau croiser sur les côtes d'Espagne ; il y enleva un vaisseau hollandais.

En 1703, à la tête de deux vaisseaux et de trois frégates, il tombe, égaré par une épaisse brume, au milieu de six vaisseaux de guerre hollandais. Sans se déconcerter, il attaque hardiment l'un d'eux, résiste aux autres, soutient seul le choc pour permettre à sa division de prendre le large, puis à son tour s'éloigne fièrement sans qu'on ose le poursuivre. « J'étais seul contre six vaisseaux, racontait-il plus tard, et je ne perdis que trente hommes ! » Ce combat était celui que Duguay-Trouin narrait le plus volontiers.

Amiral Duguay-Trouin René - Extrait de : La Marine et les Grands Marins Français – Auteur : Raoul Postel ancien magistrat aux Colonies – Librairie générale de Vulgarisation (A, Degorce) 1887 – Droits : domaine public – Sources :

En 1706, Louis XIV lui ordonna d'aller avec trois vaisseaux se jeter dans Cadix, menacé d'un siège. En route, il rencontre à la hauteur de Lisbonne la flotte du Brésil, escortée par six bâtiments de guerre. Le combat dura deux jours entiers, avec un acharnement sans égal. Mais Duguay-Trouin passa outre. Arrivé devant Cadix, il voulut s'occuper de la défense de la place ; mais la population l'insulta, lui et ses équipages : il ne put obtenir satisfaction de ces indignes outrages. Il s'embarqua donc sans délai, rentra en France et fit son rapport au roi, lequel exigea du gouverneur espagnol une réparation publique éclatante. A cette occasion, Duguay-Trouin fut nommé chevalier de Saint-Louis.

En 1707, de concert avec Forbin, il attaqua dans les eaux de Dunkerque un convoi composé d'environ 130 voiles, qu'escortaient cinq vaisseaux de 56 à 92 canons. Ce convoi portait une immense quantité de marchandises, d'armes, de munitions et de provisions de toute espèce destinées au roi de Portugal. Les forces françaises ne s'élevaient qu'à quatorze voiles. Suivant son habitude, Duguay-Trouin aborda résolument. L'affaire dura pendant plusieurs heures, à la suite desquelles trois vaisseaux de guerre se rendirent, avec le vice-amiral anglais, et soixante bâtiments marchands furent capturés. A Brest, quand on débarqua les prisonniers, la population leur cria railleusement :
« Place aux maîtres de la mer ! » Les Anglais avaient dès cette époque des prétentions à l'omnipotence universelle, que les événements ne ratifiaient pas toujours et qui les faisaient prendre en haine par tous les États, comme aujourd'hui.
Ce fut vers cette époque que Duguay-Trouin conçut le projet d'aller venger, à Rio-Janeiro, l'infortuné **DUCLERC**, qui non seulement avait échoué devant cette colonie, mais qui avait été fait prisonnier et s'était vu, contre tous les droits de la guerre, jeté dans des cachots infects avec tous ceux ayant survécu à sa défaite. Dix années de guerre et l'épouvantable famine de 1709 ayant totalement épuisé les finances publiques, Duguay-Trouin s'adressa à une Compagnie de marchands, leur fit valoir les bénéfices de l'entreprise, les convainquit et se fit donner par eux un crédit illimité. Quatorze vaisseaux furent mis sous ses ordres. Le 11 septembre 1711, il se présentait à l'improviste devant la baie de Rio-Janeiro, forçait les passes, enlevait l'île aux Chèvres et débarquait ses troupes. Onze jours lui suffirent pour se rendre maître des abords de la place, puis de la ville elle-même, réputée imprenable. Soixante bâtiments marchands, trois vaisseaux de haut bord, deux frégates, une quantité prodigieuse de marchandises devinrent le prix de sa victoire. Ne pouvant conserver Rio, il la frappa d'une rançon de deux millions deux cent mille livres. En outre, il eut le bonheur de pouvoir encore arracher aux cachots brésiliens quelques-unes des malheureuses victimes de l'expédition précédente.
Cette brillante et fructueuse campagne consacra la gloire de Duguay-Trouin. Le roi lui accorda des lettres de noblesse, conçues dans les termes les plus flatteurs, et dans lesquelles il était constaté que l'illustre marin avait pris plus de trois cents navires marchands et vingt vaisseaux de guerre. Du reste, il devint chef d'escadre en 1715, lieutenant-général et commandeur de Saint-Louis en 1728.
Avant de terminer sa glorieuse carrière, ce grand marin eut encore maintes occasions de soutenir l'honneur du pavillon français devant Tunis, Tripoli, Smyrne, Alger, où nos bâtiments marchands n'implorèrent jamais inutilement sa protection. Duguay-Trouin mourut le 27 septembre 1736, avec une réputation que personne ne surpassa, et aussi avec une fortune médiocre, que les richesses enlevées au Brésil n'accrurent point.

Amiral Duguay-Trouin René - Extrait de : La Marine et les Grands Marins Français – Auteur : Raoul Postel ancien magistrat aux Colonies – Librairie générale de Vulgarisation (A, Degorce) 1887 – Droits : domaine public – Sources :

